

MAINTENANCE – ENTRETIEN – TRAITEMENT
DES PORTES BRUNEX / ELEMENTS DE PORTE BRUNEX

01.2022



SOMMAIRE

1. Généralités

- 1.1 Comment réaliser les inspections
- 1.2 Quelle marche à suivre en cas d'éventuels dysfonctionnements
- 1.3 Périodes de garantie

2. Fonction de la porte

3. Vérifications et maintenances

- 3.1 Portes coupe-feu
- 3.2 Portes d'évacuation / issues de secours
- 3.3 Autres fonctions
- 3.4 Entretien des ferrures

4. Nettoyage

- 4.1 Surfaces en bois
- 4.2 Profilés d'étanchéité
- 4.3 Verre

5. Votre entreprise spécialisée Cachet

1. Généralités

Cette notice vous a été remise dans le cadre de la mise en service d'un élément de porte BRUNEX, conçu et réalisé selon les règles de l'art et installé conformément aux prescriptions de montage. Une porte est elle aussi soumise à des phénomènes d'usure inévitables qui dépendent, entre autres, de son utilisation. En tant que fabricant, nous avons pris toutes les dispositions pour que vous soyez satisfait de votre porte BRUNEX pour de nombreuses années.

C'est à vous qu'il revient d'en conserver les propriétés fonctionnelles. Veuillez noter que la Fabrique de portes Brunegg SA ne prend à sa charge les dommages dans le cadre de la responsabilité convenue que si un traitement correct peut être prouvé. Notamment les pièces d'usure, comme les paumelles, serrures, plaques de propreté, poignées béquilles, dispositifs de fermeture etc., doivent être contrôlées de temps en temps. Se servir des portes avec précaution est considéré comme allant de soi.

Les éléments de porte, y compris les éléments de ferrure, nécessitent une maintenance et un entretien systématiques réguliers. C'est le seul moyen de garantir l'aptitude à l'emploi, la valeur intrinsèque et la sécurité des éléments.

Indications

Des travaux de maintenance réalisés de manière inadéquate peuvent entraîner des risques de blessure et des dommages corporels et matériels. Les opérations de réglage et le remplacement des ferrures de portes relevant de la sécurité (portes coupe-feu, portes de voies d'évacuation, portes de sécurité, etc.) ne doivent être réalisés que par des entreprises spécialisées. Pour de telles portes, nous recommandons de passer un contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée. (La VST, Association Suisse de la Branche des Portes, propose un modèle de contrat de maintenance).

1.1 Comment réaliser les inspections

Les travaux de maintenance / contrôles listés ci-dessous doivent être réalisés au moins 1x par an. Dans le cas de portes fortement utilisées (p. ex. dans des écoles, hôtels, bâtiments publics), les intervalles entre les maintenances sont plus courts, passant à 1x par semestre, voire plus souvent.

- L'ajustement serré et l'absence d'usure doivent être vérifiés sur l'ensemble des éléments de ferrure.
- Le cas échéant, resserrer les vis de fixation ; les composants usés doivent être remplacés par une entreprise spécialisée.
- Vérifier le bon fonctionnement de toutes les pièces mobiles, les graisser au besoin

1.2 Quelle marche à suivre en cas d'éventuels dysfonctionnements

Tout défaut (ou dysfonctionnement) détecté doit être immédiatement corrigé de manière appropriée. Si une réparation ou une remise en état appropriée n'est pas possible, faire impérativement appel à une entreprise spécialisée. En cas de dysfonctionnement, ne plus actionner l'élément de porte. Le sécuriser et le remettre en état de manière adéquate.

1.3 Périodes de garantie

Les périodes légales de garantie sont réglementées dans le CO et la norme SIA 118. Sauf accord contraire, la période de garantie (délai de réclamation) est de deux ans, et de 5 ans pour vices cachés.

Indication

Pour que la garantie relative à la durée de vie et à la sécurité des produits soit accordée, preuve doit être faite que les travaux de maintenance ont été réalisés conformément au instruction du constructeur.

2. Fonction de la porte

Selon la propriété / la fonction de l'élément de porte, différents aspects indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être pris en compte. Un élément de porte peut présenter une combinaison de plusieurs propriétés, en fonction de son usage prévu et de son lieu d'utilisation.

Fonction	Protection incendie	Voie d'évacuation	Protection contr la fumée ⁽²⁾	Protection anti-effraction	Protection pare-balles	Radioprotection	Isolation acoustique	Climatisation	Salle d'eau
Critère									
Modification constructive autorisée						✓		✓	✓
La porte doit toujours être fermée	✓ (1)		✓ (1)						
Plaquette de la porte	✓	✓	✓						
Praticabilité de la porte	✓	✓							
Exiger un certificat / une attestation	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓
Fiche VST n°	008	008		007		010	005 006 002	006	

⁽¹⁾ Pas absolument indispensable lorsque l'élément de porte est équipé d'un ferme-porte et d'un raccordement à un système de détection d'incendie.

⁽²⁾ L'étanchéité à la fumée ne fait actuellement pas partie des exigences de l'AEAI

3. Vérifications et maintenances

3.1 Portes coupe-feu

Pour les portes coupe-feu, remplacer les joints et les bandes pare-feu en cas de dommages. Seuls des matériaux / produits agréés doivent être employés.

3.2 Portes d'évacuation / issues de secours

Pour les portes de voie d'évacuation et les portes d'issue de secours, il est recommandé d'effectuer au moins une fois par mois un contrôle fonctionnel pour s'assurer du bon fonctionnement de l'élément. Il est de la responsabilité de l'exploitant du bâtiment d'en garantir le fonctionnement. (Toutes les portes pour voies d'évacuation / issues de secours sont marquées conformément aux normes SN EN 179 et SN EN 1125).

3.3 Autres fonctions

Il est fortement conseillé de contrôler au moins deux fois par an le bon fonctionnement des dispositifs de blocage, des commandes électriques etc. des éléments de porte.

3.4 Entretien des ferrures

- Les éléments de porte sont équipés de ferrures de qualité supérieure qui, outre la garantie d'une parfaite manœuvrabilité, peuvent également avoir des propriétés relevant de la sécurité. L'absence de dommages et de déformations et l'ajustement serré des ferrures doivent être régulièrement contrôlés.
- Les ferrures ne doivent pas entrer en contact avec des huiles/grasses, des produits d'entretien et des produits nettoyants pouvant attaquer la protection contre la corrosion ou la surface de la ferrure.
- Ne pas peindre les ferrures !
- Tous les éléments de ferrure mobiles doivent être graissés au moins une fois par an. Tenir compte du fait que certaines paumelles, certains becsde-cane et certains paliers-guides de plaques de propreté sont « sans maintenance ». Un traitement incorrect (huiles, grasses) de ces pièces peut causer des dommages. En cas de doute, merci de vous adresser à votre entreprise spécialisée



- Sur les serrures de portes, le pêne dormant et le pêne demi-tour doivent être graissés en fonction des besoins.
- Avant le graissage : faire sortir le pêne dormant
- Après le graissage : rentrer le pêne dormant

Une utilisation importante et/ou une sollicitation élevée peuvent exiger de réajuster l'ouvrant. Le réajustage de l'ouvrant se fait par ajustement des paumelles. La difficulté du réajustage dépend du type de paumelle utilisé. Seul un ajustement parfait des portes garantit leurs propriétés fonctionnelles. Dans le cas d'éléments de portes avec fonction, l'ajustage de l'élément de porte ne doit être réalisé que par une entreprise spécialisée. Un réajustage incorrect des éléments de portes entraîne des risques d'accident et une perte des propriétés garanties.

4. Nettoyage

En règle générale, les portes avec des surfaces en bois, aluminium, résine artificielle ou peintes peuvent être nettoyées à l'eau légèrement savonneuse. Le pH des produits nettoyants disponibles dans le commerce doit être compris entre 5 et 8. En cas de doute, merci de contacter votre entreprise spécialisée. De nombreux fabricants de surfaces proposent des kits d'entretien adaptés aux différentes surfaces. L'utilisation des produits non dilués suivants peut endommager irréparablement les surfaces :

Produits nettoyants fortement acides	Acide acétique, oxalique, phosphorique, chlorhydrique
Produits nettoyants fortement alcalins	Ammoniaque, chlorure d'ammonium, soude, lessive de soude
Solvant de nettoyage	Diluant, essence, détachant, alcool
Produits nettoyants à récurer	Laine d'acier, lames, éponges à récurer, tissus contenant des fils métalliques, crème à récurer

4.1 Surfaces en bois

Le bois, les matériaux à base de bois et les placages exigent toujours une protection de surface. Les produits nettoyants utilisés doivent être compatibles avec les matériaux de surface. Les surfaces exposées aux intempéries doivent être contrôlées au moins une fois par an. Si la protection de surface présente des dommages ou est fortement diminuée, retraiter la surface avec un matériau adapté. Pour les peintures d'intérieur, la durée de vie est estimée à 20/25 ans pour une usure normale. La durée de vie des peintures d'extérieur dépend de nombreux facteurs, notamment de la situation constructive de la porte dans l'enveloppe du bâtiment. Dans le cas d'une rénovation de la peinture ou d'une remise en peinture, tenir compte du fait que le revêtement de surface extérieur est plus perméable à la diffusion que le revêtement de surface intérieur. Nous recommandons de confier le traitement de la surface de portes extérieures uniquement à des entreprises spécialisées. Des indications à ce sujet se trouvent également dans la fiche VST n° 002.

4.2 Profils d'étanchéité

Les profils d'étanchéité doivent être nettoyés au moins une fois par an, ou plus souvent en cas d'encrassement important, et regraisés au besoin. Un entretien adapté permet de conserver durablement la surface et les propriétés d'étanchéité des profils. Les profils peuvent être nettoyés à l'eau et avec des produits nettoyants délicats. Ne pas utiliser de produits nettoyants à récurer. S'assurer de la compatibilité du produit nettoyant avec le matériau d'étanchéité (silicone, EPDM, ETP). Les joints d'étanchéité endommagés doivent être remplacés.

4.3 Verre

Le verre ne doit en aucun cas être nettoyé avec des produits nettoyants contenant des composants abrasifs ou décapants. De même, éviter l'utilisation de lames de rasoir, de spatules et autres objets métalliques. Convient au nettoyage des éponges douces, utilisées avec beaucoup d'eau, de la lessive à base de savon et des produits pour vitres du commerce. Consulter les indications concernant la compatibilité du produit nettoyant avec les joints pour vitrages.

5 Maintenance / réparation

- Si vous avez des questions après la lecture de cette notice, merci de vous adresser à votre entreprise spécialisée. Elle vous aidera avec plaisir.
- Les portes BRUNEX sont réalisées conformément aux normes et directives suisses
- Vous trouverez ci-joint une liste de contrôle de deux pages concernant la maintenance, l'entretien et le traitement de nos éléments de portes.

LISTE DE CONTRÔLE

1/2: MAINTENANCE – ENTRETIEN – TRAITEMENT DES PORTES BRUNEX / ELEMENTS DE PORTES BRUNEX

	Contrôle fonctionnel	Contrôle visuel	Graissage / huilage	Resserrage des vis	Vérification	OK	Défauts
Cadre en bois, em-brasure, huisserie	✓	✓		✓	Fixation des paumelles		
		✓			Joint avec le bâtiment		
		✓			Fixation au bâtiment		
		✓			Surface (altération / dommages)		
		✓			Autres défauts		
Huisserie métallique	✓	✓		✓	Fixation des paumelles		
		✓			Joint avec le bâtiment		
		✓			Fixation au bâtiment		
		✓			Surface (dommages / rouille / corrosion)		
		✓			Autres défauts		
Ouvrant		✓			Surface (altération / dommages)		
	✓	✓			Pression du joint		
		✓			Autres défauts		
Vitre / panneau de porte		✓			Fixation des parcloles / listons de maintien		
		✓			Joint de vitrage		
		✓			Autres défauts		
Paumelles	✓	✓		✓	Fixation		
		✓			Corrosion		
		✓			Ajustement correct de l'axe dans la paumelle (au besoin, réajuster)		
	✓	✓	✓		Souplesse de fonctionnement (au besoin, nettoyer, graisser, huiler)		
Serrure	✓	✓		✓	Fixation		
		✓			Corrosion		
	✓	✓	✓		Nettoyer le pêne demi-tour / pêne dormant, graisser au besoin		
	✓				Tension du ressort du pêne demi-tour		
	✓				Faire sortir le pêne demi-tour de la gâche		
	✓	✓			Verrouillage à un / deux tours possible		
	✓	✓			Ouvrir la porte sous contrainte		
	✓	✓			Fonctionnement de la serrure		
	✓	✓			Fonctionnement du cylindre		

LISTE DE CONTRÔLE

2/2: MAINTENANCE – ENTRETIEN – TRAITEMENT DES PORTES BRUNEX / ELEMENTS DE PORTES BRUNEX

	Contrôle fonctionnel	Contrôle visuel	Graissage / huilage	Resserrage des vis	Vérification	OK	Défauts
Plaque de propreté, poignée béquille	✓	✓		✓	Fixation		
		✓			Corrosion		
	✓	✓		✓	Ajustement de l'axe / la vis de sécurité		
	✓	✓			Guidage correct de la poignée béquille		
					Autres défauts		
Gâche, gâche électrique	✓	✓		✓	Fixation		
		✓			Corrosion		
	✓	✓			Souplesse, engagement du pêne demi-tour / pêne dormant		
	✓				Vérification du fonctionnement général		
			✓		Gâche électrique le plus souvent sans maintenance, graisser au besoin		
Ferme-porte	✓	✓		✓	Fixation du ferme-porte / bras / rail		
		✓			Corrosion		
		✓			Fuite d'huile		
	✓	✓			Vérification du fonctionnement général		
	✓				Fermer la porte à partir de chaque angle d'ouverture		
	✓				Contrôler la vitesse de fermeture (env. 5 sec/90°)		
	✓				Contrôler la butée finale (ne doit pas « claquer »)		
Dispositif de blocage	✓	✓		✓	Fixation		
		✓			Corrosion		
	✓				Vérification du fonctionnement général		
	✓				Déclenchement correct et souple		
Joints, joint au sol	✓	✓			Contrôler la pression du joint		
		✓			Le joint ne doit pas être peint		
		✓			Encrassement / dommages		
		✓			Longueur suffisante, ajustement du joint		
		✓			Fragilisation		

- En cas de bandes pare-feu endommagées, les remplacer en partie ou en totalité (respecter les prescriptions concernant le matériau).
- Maintenances et/ou maintenances correctives et vérifications à faire effectuer par des entreprises spécialisées pour les composants électriques, moto-réducteurs, commandes et régulations des portes dans les voies d'évacuation et des portes de sécurité